

# MAIRIE D'EMERCHICOURT

## CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 27 mars 2025 à 18h

**Date de convocation** : 21 mars 2025

**Présidence de** : M. Régis ROUSSEL, Maire d'EMERCHICOURT

**Secrétaire de séance** : Madame Justine CHOQUET

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance** : 14

**Nombre de conseillers présents ou représentés** : 13

**Membres présents** : 10

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

**Membres absents excusés ayant donné pouvoir** : 3

Madame COTREZ Sabrina a donné pouvoir à Mme SUM Michèle.

Madame HERBIN Mélody a donné pouvoir à M. DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à M. DUMONT Jean-Philippe.

**Membre absent** : 1

Madame BRZEZINSKI Régine.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate, après l'appel nominal que le quorum est atteint.

### **ORDRE DU JOUR** :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2024
- Communication des décisions du Maire
- Acquisition de terrains – extension du cimetière
- Suppression de poste – Tableau des effectifs
- Stratégie intercommunale de Lutte contre l'Habitat Indigne – Appui de la Porte du Hainaut aux communes dans l'exercice de leur pouvoir de police
- Convention de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques avec la Porte du Hainaut
- Présentation et vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024
- Affectation des résultats de l'exercice 2024
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- Présentation et vote du Budget Primitif 2025
- Actualisation des Autorisations de Programme / Crédits de paiement

- Demande de subventions au Département au titre des amendes de police et de l'aide à l'aménagement de trottoirs – trottoir rue de l'Égalité RD 150
  - Demande de subvention au département au titre des amendes de police - trottoir rue de la Liberté
  - Tarifs et durées des cases des concessions, des cases de columbarium et cavurnes au cimetière communal
  - Tarif du matériel détérioré lors des prêts
  - Contrat d'objectifs pour la Médiathèque entre la Commune d'Emerchicourt et le Conseil Départemental
- 

- **Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2024**

Suite à l'envoi du procès-verbal de la précédente séance, les élus n'ont émis aucune observation sur ce document.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Communication des décisions du Maire**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal n° 2020/02/10 le 10 juillet 2020.

- ✓ Contrat de location et maintenance d'un équipement de surveillance et télésurveillance avec la société SOFRATEL
- ✓ Contrat de fourniture et livraison de repas cuisinés pour la restauration scolaire avec la société SOBRIE
- ✓ Programmation culturelle du réseau de lecture publique de la CAPH pour la période de janvier à juin 2025
- ✓ Contrat pour la festivité communale du dimanche 11 mai 2025 avec DIVAN PRODUCTION
- ✓ Vente du véhicule communal Scudo au garage Renault Hainaut
- ✓ Contrat de vérification périodique des installations électriques des bâtiments communaux avec la société Bureau Véritas
- ✓ Avenant au contrat de maintenance des défibrillateurs avec la société D+Services
- ✓ Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles

*Madame BAFSCOPS Marie-Catherine rejoint l'assemblée*

## **1. Acquisition de terrains – extension du cimetière**

Le conseil municipal est compétent pour décider la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une réserve de surface de terrain correspondant à une moyenne de 5 ans d'inhumation est nécessaire. Une extension du cimetière doit être effectuée afin de respecter cette obligation.

Il est proposé d'agrandir le cimetière et son parking.

Les parcelles U967 et U970 sont impactées pour des surfaces respectives de 2 240 m<sup>2</sup> et 1 100 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont situées en zone Ub (secteur de faible densité). Leurs propriétaires ont été contactés et acceptent la vente au prix de 2 € le m<sup>2</sup> avec une indemnité d'éviction payée au propriétaire de la parcelle U967 de 2€ le m<sup>2</sup>.

Un géomètre déterminera les limites des parcelles nécessaires à l'extension et ce, au frais de la commune.

Maître BOUCHEZ sera chargé d'établir les actes notariés.

Les crédits seront inscrits en section d'investissement du budget 2025 au chapitre 21.

Il est demandé au Conseil :

- De décider l'extension du cimetière.
- D'approuver l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension du cimetière dans les conditions évoquées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

## **2. Suppression de poste – Tableau des effectifs**

La commune a saisi le Comité Social Technique du Cdg59 pour demander la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe non pourvu depuis le départ en retraite de l'agent concerné et inscrit au tableau des effectifs

Le CST réuni en commission le 4 février 2025 a donné un avis favorable.

Il est demandé au Conseil :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet créé par délibération du 3 mars 1999 devenu vacant.
- De modifier le tableau des effectifs.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

## **3. Stratégie intercommunale de Lutte contre l'Habitat Indigne – Appui de la Porte du Hainaut aux communes dans l'exercice de leur pouvoir de police**

Le dispositif présenté ci-après par Monsieur le Maire est un appui proposé par la Porte du Hainaut à l'ensemble des communes membres dans le cadre de leur pouvoir de police pour lutter contre l'habitat indigne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la CAPH porte une stratégie d'intervention coordonnée et partenariale qui vise prioritairement à :

- Endiguer les phénomènes de plus en plus répandus de dégradation du patrimoine bâti et des conditions de vie au sein de son parc de logements privés anciens
- Mettre un coup d'arrêt au phénomène de « marchands de sommeil » qui sévit encore sur l'ensemble du territoire de la CAPH.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Porte du Hainaut développe depuis 2020, plusieurs dispositifs, notamment l'appui technique apporté aux communes dans l'exercice de leur pouvoir de police, qui vise, par la mise à disposition d'une ingénierie technique interne à la CAPH, à faciliter la réalisation d'une visite du logement avec l'appui à la mise en œuvre des procédures en cas de désordre.

La CAPH met à disposition des outils de lutte contre l'habitat indigne : l'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML), la Déclaration de Mise en Location (DML) et l'Autorisation Préalable de Diviser (APD).

Cet accompagnement de la Porte du Hainaut dans l'exercice des pouvoirs de police du maire est proposé sur le principe de la mutualisation des services. Les communes participent financièrement au coût du service de 100 € par situation.

Il est donc proposé à la commune d'adhérer à ce service.

Une convention de prestation de service définit les engagements des parties et leur cadre d'intervention. Monsieur le Maire précise que l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous a signalé deux cas de logement insalubre sur la commune.

Il est demandé au Conseil de :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestation de service avec la Porte du Hainaut.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires au service mis en place par la Porte du Hainaut.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

*Monsieur le Maire précise que c'est une politique qu'il soutient en aidant les personnes en difficultés, soit avec un propriétaire qui exploite la misère des gens, soit se retrouvant seules sans moyen de défense.*

*Michel SZATAN demande si ce sont des locataires qui se sont plaints.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une démarche d'un locataire et d'un signalement suite à une intervention des pompiers.*

#### **4. Convention de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques avec la Porte du Hainaut**

Le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023 a pour engagement n°1 : « Rattraper les retards de développement et agir là où un accompagnement équitable est nécessaire »

La délibération n°D25049B adoptée en Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut le 24 février 2025 porte sur la « Médiation numérique : mutualisation d'ingénierie auprès des communes »

Certaines familles n'ont pas accès aux outils numériques ou ne les maîtrisent pas, des médiateurs numériques vont donc venir dans les mairies pour une formation ou un accompagnement des personnes.

La Porte du Hainaut considère le numérique comme essentiel pour l'avenir et souhaite l'intégrer pleinement dans ses politiques publiques pour favoriser des innovations bénéfiques pour le territoire et ses habitants. Il est donc crucial de réduire les inégalités numériques et de garantir un accès équitable aux technologies pour tous.

17,5 % de la population sur le territoire de La Porte du Hainaut est en situation d'illectronisme, ce phénomène touche particulièrement les personnes âgées et celles ayant un faible niveau de diplôme. Les zones rurales sont également plus affectées par cette fracture numérique.

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a recruté deux agents (médiateurs numériques) à temps plein, pour assurer les missions suivantes :

- Sensibiliser, communiquer et faire comprendre les enjeux du numérique pour une meilleure maîtrise des projets à développer,
- Moderniser les pratiques administratives des communes rurales,
- Développer le travail collaboratif au travers de techniques d'animation permettant de favoriser l'intelligence collective et la co-construction,
- Promouvoir un usage responsable, éthique et souverain du numérique,
- Favoriser le développement global du territoire de La Porte du Hainaut.

Les deux activités principales :

- Accompagner les différents publics vers l'autonomie, dans les usages des technologies et médias numériques,
- Apporter une aide concrète et proactive aux communes rurales, en les accompagnant à la fois dans la réalisation de leurs projets numériques et dans la résolution de leurs problématiques quotidiennes liées à l'informatique et aux technologies numériques.

Les modalités sont détaillées dans une convention de prestation de service avec les communes intéressées.

Ce projet est co-financé dans le cadre des fonds européens 2024-2026 à hauteur de 60%.

Monsieur le Maire précise que ces médiateurs numériques interviendront également dans les médiathèques.

Il est demandé au conseil :

- De valider les modalités de mise en œuvre du dispositif de mutualisation d'ingénierie de médiateurs numériques présentées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions de prestation de service avec La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

## **5. Présentation et vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024**

La commune a souhaité mettre en œuvre le Compte Financier Unique dès 2024. Le CFU deviendra obligatoire pour l'exercice 2025.

Il se substitue au compte administratif élaboré par la commune et au compte de gestion élaboré par la trésorerie.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU.

Il peut se résumer comme suit :

### **En section de Fonctionnement :**

#### **DEPENSES**

CHAPITRES	LIBELLES	REALISE
011	Charges à caractère général	311 395.98 €
012	Charges de personnel	568 248.89 €
014	Atténuation de produits	3 645.00 €
65	Autres charges de gestion courante	85 741.62 €
66	Charges financières	5 654.55 €
67	Charges spécifiques	400.00 €
68	Dotations aux provisions	100 00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 672.54 €
O23	Virement à la section de fonctionnement	0.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>976 858.58 €</b>

#### **RECETTES**

CHAPITRES	LIBELLES	REALISE
013	Atténuation de charges	5 287.00 €
70	Produits des services	28 437.36 €
73	Impôts et taxes	386 801.96 €
731	Fiscalité locale	475 956.13 €
74	Dotations et participations	275 117.60 €
75	Autres produits gestion courante	22 252.08 €
77	Produits spécifiques	0.00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	72.00 €
O42	Opérations d'ordre entre section	0.00 €
OO2	Excédent antérieur reporté	100 000.00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 293 924.13 €</b>

## En section d'investissement :

### DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	REALISE
10	Dotations fonds divers réserves	0.00 €
16	Remboursement d'emprunts	63 754.20 €
20	Immobilisations incorporelles	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	157 417.53 €
23	Immobilisations en cours	185 480.99 €
O40	Opérations d'ordre entre section	0.00 €
O41	Opérations patrimoniales	2 368.37 €
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté	42 952.54 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>451 973.63 €</b>

### RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	REALISE
10	Dotations fonds divers réserves	222 251.04 €
13	Subventions d'investissement	365 283.78 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
O40	Opérations d'ordre entre section	1 672.54 €
O41	Opérations patrimoniales	2 368.37 €
OO1	Solde d'exécution d'investissement reporté	0.00 €
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>591 575.73 €</b>

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire quitte la salle.

M. Daniel DUFOUR préside la séance et soumet le Compte Financier Unique au vote du Conseil.

*Michel SZATAN souhaite connaître le détail du remboursement d'emprunt.*

*Il lui est précisé que deux emprunts restent à rembourser, le premier de 300.000 €, affecté aux travaux de réhabilitation de la salle de sports et le second, de 300 000 € également, finançant des travaux de voirie et notamment de renouvellement de l'éclairage public.*

Suite aux avis favorables de Monsieur DELAFOSSE Vincent, Inspecteur des finances publiques, du 26/02/2025 et de Madame KRIEBUS Valérie, comptable publique, du 27/02/2025,

Il est demandé au Conseil :

- D'approuver le compte financier unique 2024 du budget communal.

**Nombre de votants : 12**

**12 votes POUR**

*Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et remercie le conseil municipal de sa confiance.*

### **6. Affectation des résultats de l'exercice 2024**

Monsieur le Maire propose que les résultats du Compte Financier Unique 2024 soient intégrés au budget primitif de 2025 de la façon suivante :

- **L'excédent d'investissement** de 139 602.10 € serait reporté au compte de recettes 001 de la section d'investissement

- **L'excédent de fonctionnement** de 317 065.55 € serait reporté :

1/ pour 217 065.55 € au compte de recettes 1068 de la section d'investissement en dotation complémentaire

2/ pour 100 000 € au compte de recettes 002 de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De valider l'affectation des résultats de l'exercice 2024 telle que proposée ci-dessus.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

## 7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 transmis par les services de l'Etat qui notifie les bases d'imposition et les produits prévisionnels pour 2025.

Il est précisé que cette année certaines bases d'imposition baissent, notamment pour la taxe du foncier bâti et la taxe d'habitation. La conséquence sera une légère baisse du produit attendu de la fiscalité locale si le conseil décide de ne pas augmenter les taux pour 2025.

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2024 :

- TF (Bâti) : 42.17%
- TF (Non Bâti) : 53.80%
- TH (Taxe d'Habitation) : 13.64%

Sans augmentation de taux, les recettes fiscales attendues pour 2025 seraient de 463 887 €.

D'autres ressources fiscales, indépendantes des taux votés, sont prévues, certaines en baisse, d'autres en hausse :

- Taxe sur les pylônes : 48 490 €
- Allocations compensatrices : 197 829 €
- Dotation Compensation Réforme Taxe Professionnelle : 41 461 €
- Fonds National Garantie Individuelle Ressources : 93 661 €

L'Etat corrige ces recettes avec un coefficient correcteur, ce qui entraîne une diminution de ces ressources fiscales de 166 893 €.

Le produit attendu de la fiscalité locale 2025 s'élèverait ainsi à 672 672 €.

La baisse de ce produit par rapport à 2024 est de 6 121 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De valider les taux d'imposition sans augmentation.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

## 8. Présentation et vote du Budget Primitif 2025

*L'état récapitulatif annuel des indemnités des élus est transmis aux conseillers municipaux selon la loi engagement et proximité de 2019.*

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 27 056 € par rapport à 2024 notamment pour tenir compte de l'augmentation des cotisations patronales de la CNRACL décidées par le gouvernement et de la hausse du coût des assurances.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en diminution de 36 565 € suite à la baisse de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat. La dotation de solidarité communautaire complémentaire de 54 460 € attribuée par la Porte du Hainaut compense en partie la diminution de la taxe sur la consommation finale d'électricité ramenée à 16 172 € en 2025 alors qu'elle était exceptionnellement de 98 979 € en 2024.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les chiffres du Budget Primitif 2025 comme suit :

**En section de Fonctionnement équilibrée à 1 236 630.00 €**

### DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONSS
011	Charges à caractère général	386 400.00 €
012	Charges de personnel	594 800.00€
014	Atténuation de produits	5 123.00 €
65	Autres charges de gestion courante	100 090.00 €
66	Charges financières	8 625.00 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €
68	Dotation aux provisions	100.00 €
042	Opérations d'ordre entre section	1 673.00 €
023	Virement à la section d'investissement	137 819.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 236 630.00 €</b>

## RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS
013	Atténuation de charges	5 000.00 €
70	Produits des services	28 800.00 €
73	Impôts et taxes	443 534.00 €
731	Fiscalité locale	382 893.00 €
74	Dotations et participations	255 803.00 €
75	Autres produits gestion courante	20 500.00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	100.00 €
002	Excédent antérieur reporté	100 000.00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 236 630.00 €</b>

**En section d'investissement** équilibrée à 1 892 599.95 €

## DEPENSES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS
16	Remboursement d'emprunts	471 538.00 €
21	Immobilisations corporelles	211 140.95 €
23	Immobilisations en cours	1 153 881.00 €
041	Opérations patrimoniales	56 040.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 892 599.95 €</b>

## RECETTES

CHAPITRES	LIBELLES	PROPOSITIONS
10	Dotations fonds divers réserve	252 331.55 €
13	Subventions d'investissement	500 134.30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	805 000.00 €
040	Opérations d'ordre entre section	1 673.00 €
041	Opérations patrimoniales	56 040.00 €
021	Solde d'exécution reporté	137 819.00 €
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	139 602.10 €
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 892 599.95 €</b>

Les principaux projets de 2025 sont les suivants :

- acquisition de terrain pour l'extension du cimetière
- réfection de la toiture de la médiathèque
- réfection de trottoirs
- aménagement d'espaces verts
- requalification du centre bourg RD 205

Un emprunt relais est prévu pour couvrir le montant des subventions qui ne seront versées qu'après la réception des travaux de requalification du centre bourg.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De valider le Budget Primitif 2025.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

### 9. Actualisation des Autorisations de programme / Crédits de paiement

La M57 permet la création d'autorisation de programme et crédits de paiement pour le montage des opérations d'investissement en étalant les charges et les recettes sur plusieurs exercices.

La commune a fait ce choix pour l'opération des travaux de requalification du centre bourg RD 205.

La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

Le montant des AP/CP n'est pas figé et peut être révisé.

L'opération des travaux de requalification du centre bourg RD205 a été inscrite au BP 2024.

Compte tenu des évolutions survenues sur ce projet, une nouvelle révision de la répartition des Crédits de Paiement de cette Autorisation de Programme est nécessaire.

Il est proposé d'augmenter le montant global en le fixant à 1 339 361 € avec des crédits de paiement de 185 480.99 € réalisés en 2024 et 1 153 880.01 € prévus en 2025.

La répartition des recettes pour les subventions sera de 361 693 € réalisées en 2024, et en prévision 500 134.50 € en 2025, 30 426.30 € en 2026 et 189 282.48 € en 2027.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De réviser l'AP/CP comme proposé.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

#### **10. Demande de subventions au Département au titre des amendes de police et de l'aide à l'aménagement de trottoir – trottoir rue de l'Egalité RD 150**

La réfection d'une partie des trottoirs rue de l'Egalité s'avère nécessaire notamment pour permettre l'entrée des véhicules des habitations qui ont obtenu des autorisations d'urbanisme.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département car éligibles au titre des amendes de police et de l'aide à l'aménagement de trottoir.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De solliciter le Département pour l'obtention de subventions concernant les travaux de réfection des trottoirs de la rue de l'Egalité.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

#### **11. Demande de subventions au Département au titre des amendes de police – trottoir rue de la Liberté**

La réfection d'une partie du trottoir rue de la Liberté s'avère nécessaire côté IME car la moitié est en terre battue. Par temps de pluie les bus et les parents rencontrent des difficultés dont ils ont fait part en mairie. Par mesure de sécurité des aménagements doivent être envisagés.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Département car éligibles au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De solliciter le Département pour l'obtention de subvention concernant les travaux de réfection des trottoirs de la rue de la Liberté.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

#### **12. Tarifs et durées des concessions, des cases du columbarium et cavurnes au cimetière communal**

La délibération fixant les tarifs et durées des différentes sépultures existantes dans le cimetière communal a été votée le 28 mai 2021.

Une extension du columbarium central a été réalisée en 2024. Des cases d'une capacité de 4 urnes peuvent désormais être proposées à la vente. Il convient de fixer les tarifs et les durées.

Pour rappel depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021 les tarifs sont les suivants :

NATURE DES CONCESSIONS	30 ANS	50 ANS	PERPETUITE
Terrain de 3,75 m <sup>2</sup>	300 €	500 €	1 000 €
Terrain de 5,50 m <sup>2</sup>	400 €	700 €	1 300 €
Case de columbarium pour 2 urnes	750 €	900 €	1 300 €
Cavurne pour 4 urnes	600 €	800 €	1 200 €

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 les tarifs des cases de columbarium pour 4 urnes à 950 € pour 30 ans, 1 100 € pour 50 ans et 1 500 € pour la perpétuité.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

### **13. Tarif du matériel détérioré lors des prêts**

La délibération n° 2023/05/12 du 8 décembre 2023 a fixé le tarif de location de tables et de chaises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

- Gratuité pour les Emerchicourtois
- 1 € la chaise et 10 € la table pour les habitants hors d'Emerchicourt.

La délibération n° 2024/05/09 du 13 décembre 2024 a déterminé un barème tarifaire des tables et chaises détériorés lors des locations de la salle Jésus, à savoir 20 € la chaise et 100 € la table.

Le matériel qui est prêté étant différent de celui de la salle Jésus, il convient de déterminer le barème tarifaire en cas de détérioration du matériel prêté.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De fixer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 les tarifs du matériel prêté, à titre gratuit ou à titre payant, à 20 € la chaise et 100 € la table.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

### **14. Contrat d'objectifs pour la Médiathèque entre la commune d'Emerchicourt et le Conseil Départemental**

*Ce point est présenté par Madame Marie-Catherine BAFCOPS.*

Ce contrat fixe entre la Médiathèque départementale et la municipalité des objectifs pour améliorer le service de lecture publique.

Ce partenariat donne accès à l'ensemble des ressources de la Médiathèque départementale : collections, formations, outils d'animation, accompagnement et conseils.

Le contrat actuel est un contrat de niveau 1. Il est proposé de renouveler le partenariat avec un contrat de niveau 2 qui fixe des objectifs supérieurs. Ce niveau de performance est rare pour une commune de notre taille. Un agent à temps plein est affecté au service de lecture publique et les heures d'ouverture au public sont très étendues.

Dans ce contrat, un état des lieux est effectué et des objectifs sont à atteindre avec des échéances à plus ou moins long terme. Des conseils sont donnés pour rendre ce service plus performant. Ce contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Perrine a été félicitée pour son travail.

*Monsieur Albert DUROSIER souligne la forte fréquentation de la médiathèque.*

La gratuité de l'adhésion et de la totalité des activités est mise en avant. C'est une volonté communale de mettre la culture accessible à tous. Cette volonté est confortée par les moyens mis à la disposition de la commune par la Médiathèque départementale.

Monsieur le Maire précise que la Porte du Hainaut a décidé de développer et porter les médiathèques intercommunales telles que Bouchain, Escaudain, Denain, ...  
Emerchicourt est l'une des rares communes à avoir sa propre médiathèque avec un fond de roulement important grâce aux prêts de la Médiathèque départementale et aux acquisitions faites chaque année par la commune. De même les ateliers proposés pendant les vacances sont un atout pour les jeunes. Les formations dont bénéficie Perrine permettent également un renouvellement de ces ateliers. Les partenariats avec l'école, l'I.M.E., la MAM sont également mis en avant dans le contrat d'objectifs.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- D'autoriser le Maire à signer le contrat d'objectifs conclu avec le Conseil Départemental.

**Nombre de votants : 13**

**13 votes POUR**

Les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h33.

Le Maire,  
Régis ROUSSEL



La Secrétaire,  
Marie-Catherine BAFSCOPS



Publié sur le site internet de la commune le 16 juin 2025 par Régis ROUSSEL, Maire.